

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 13 février 2020

Le conseil municipal de LUSSAS s'est réuni en séance ordinaire le jeudi 13 février 2020 à 20h30 sous la présidence de Jean-Paul ROUX, Maire.

<p>Nombre de conseillers En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 14</p> <p>NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché à la porte de la Mairie ;</p> <p>que la convocation du Conseil avait été faite le 4 février 2020 ;</p>	<p>L'an deux mil vingt, le treize du mois de février, le Conseil Municipal de la Commune de LUSSAS étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Paul ROUX</p> <p>Présents : MM William AUBERT - Michel BOYER - Frédéric CHAZOT - Anne-Claire DUTREIX - Jean-Louis JOUVE - Antoine LAINÉ - Fanny MALIS - Claude MONCOMBLE - Laura MONNIER - Isabelle POUZACHE - Jacques RIEUSSET - Jean-Paul ROUX - Chantal TRAN - Gilbert VITAL</p> <p>Excusés : MM - Béatrice FROMAIGÉAT</p> <p>Absents : MM</p> <p>Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Mme Laura MONNIER a été désignée pour remplir cette fonction.</p>
--	---

Ordre du jour :

- 1) Le vote des comptes administratifs et des comptes de gestion 2019 pour l'ensemble des budgets ;
- 2) Les délibérations d'affectation des résultats de l'année 2019 de l'ensemble des budgets ;
- 3) La participation aux frais de fonctionnement d'enfant en classe ULIS 4 ;
- 4) La modification des statuts du SIVOM olivier de Serre ;
- 5) Questions diverses ;

En début de séance monsieur le maire propose de rajouter à l'ordre du jour une question, à savoir une motion de soutien à l'ANEV.

- Le vote des comptes administratifs et des comptes de gestion 2019 pour l'ensemble des budgets;

L'ensemble des comptes administratifs et compte de gestion de l'année 2019 ont été adoptés à l'unanimité.

En 2019, les résultats sont les suivants :

D'une part, la balance entre les dépenses et les recettes du budget principal dégage un excédent total de 445 515,82 € comprenant le report de l'excédent N-1 et l'excédent sur les réalisations de l'année 2019.

D'autre part, la balance entre les dépenses et les recettes des budgets annexes (commerce, lotissement et pôle documentaire) dégage un excédent total de 1 100.29€.

Enfin la balance entre les dépenses et les recettes du budget d'assainissement dégage un excédent de 44 595,96 €.

L'ensemble de ces excédents seront reportés aux budgets primitifs 2020 et serviront au financement des investissements.

- Les délibérations d'affectation des résultats de l'année 2019 de l'ensemble des budgets ;

Monsieur le maire donne lecture des délibérations d'affectation des résultats de l'année 2019 pour l'ensemble des budgets. L'assemblée adopte l'ensemble des délibérations.

- La participation aux frais de fonctionnement d'enfant en classe ULIS 4 ;

Le conseil municipal valide la convention de participation aux frais de fonctionnement pour les enfants scolarisés en classe ULIS 4 d'Aubenas et domiciliés sur notre commune.

- La modification des statuts du SIVOM olivier de Serre ;

Le conseil municipal approuve sans réserve les modifications statutaires du SIVOM Olivier de Serres qui modifient la rédaction des articles 4.1 et 6.1.

- Motion de soutien à la filière vin et eaux-de-vie de vin ;

L'assemblée délibérante approuve à l'unanimité la motion de soutien à la filière vin et eaux-de-vie de vin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 23h00.